



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2003

DE LA COMMISSION FÉDÉRALE CONTRE LE RACISME

Points forts 2003

Rencontres

- ♦ Conférence nationale du 21 mars 2003 à l'Université de Berne: «Parler non pas de, mais avec les minorités».
- ♦ Réunion annuelle avec les représentants des cantons.

Publications

- ♦ TANGRAM n° 13 sur le thème «Les médias».
- ♦ TANGRAM n° 14 sur le thème «La religion à l'école», avec son supplément («L'année scolaire interculturelle 2003/2004»).
- ♦ «Admis, mais exclus?» (étude) et «Admission provisoire – Sous l'angle des droits fondamentaux» (expertise).
- ♦ «État et religion en Suisse – lutte pour la reconnaissance, formes de la reconnaissance» (étude).
- ♦ «Sackgasse Rassismus» (matériel didactique destiné aux enseignants et à leurs élèves).
- ♦ «Etre noir en Suisse» (titre provisoire, pas encore publié).
- ♦ Synthèse des jugements rendus en application de l'art. 261^{bis} CP (pas encore publiée).

Travail de relations publiques et de sensibilisation

- ♦ Participation de la présidence et du secrétariat à différentes manifestations nationales.
- ♦ Conférences de presse de la CFR sur les thèmes du système binaire d'admission et de l'admission provisoire en Suisse.
- ♦ Refonte du site internet de la CFR.

Affaires internationales

- ♦ Participation à la Conférence de l'OSCE sur l'antisémitisme, à Vienne, au suivi par l'ONU de la Conférence mondiale contre le racisme, au séminaire de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance consacré aux institutions nationales contre le racisme.

1. Commentaire de la situation en 2003

L'année 2003 a commencé par un changement à la tête du Département fédéral de l'intérieur (DFI): après le retrait de la conseillère fédérale Ruth Dreifuss, c'est le conseiller fédéral Pascal Couchepin qui a repris la fonction de chef du département. Au Secrétariat général, il y a également eu un changement d'état-major: Claudia Kaufmann, secrétaire générale, a quitté son poste et a été remplacée par Pascal Strupler. La CFR tient à remercier ici une nouvelle fois, en bonne et due forme, Mmes Dreifuss et Kaufmann pour le courageux soutien qu'elles ont apporté à la CFR et pour leur engagement infatigable en faveur de la lutte contre le racisme.

Au mois de juillet, le Tribunal fédéral a prononcé un arrêt qui fera date: les demandes de naturalisation ne peuvent dorénavant plus être tranchées dans les urnes. Le Tribunal fédéral veut assurer par là que l'interdiction, inscrite dans la Constitution, de tout arbitraire et de toute discrimination dans les procédures de naturalisation soit respectée et que les droits fondamentaux démocratiques ne puissent être utilisés abusivement pour discriminer et exclure, pour des motifs racistes, des personnes désireuses d'obtenir la nationalité suisse. L'arrêt du Tribunal fédéral exige également que les décisions négatives soient justifiées par écrit. Cette décision prise au plus haut niveau a soulevé de grosses vagues à travers tout le pays, le résultat étant qu'une série d'autorités cantonales et communales ont commencé à réviser leur procédure de naturalisation.

Les élections au Conseil national et au Conseil des États se sont déroulées au mois d'octobre 2003. Les thèmes centraux de la campagne électorale ont été l'évolution toujours aussi peu réjouissante de l'économie et le sentiment d'insécurité général. Dans ce contexte, il n'y a rien d'étonnant à ce que les slogans de la droite aient manifesté de la xénophobie, voire de la discrimination raciale. Les résultats des élections reflètent très nettement la polarisation croissante du pays. On peut considérer l'explosion de la formule magique lors du renouvellement du Conseil fédéral comme le point culminant provisoire de cette évolution. Il n'est pas encore possible de dire quelles répercussions cette tendance aura sur le travail de la CFR.

Peu avant les élections parlementaires, la *Fondation contre le racisme et l'antisémitisme* (GRA) a lancé une campagne de lutte contre le racisme dont le but était d'attirer l'attention sur la problématique de manière provocante. La campagne a suscité un débat passionné. Certains, dans les milieux concernés, ont craint qu'elle ne renforce plus qu'elle ne combatte les préjugés qu'elle voulait précisément dénoncer par ses affiches grand format. La CFR n'a pas été consultée avant le lancement de cette campagne.

Au mois de décembre, le Conseil national a décidé par 107 voix à 67 de reconnaître le génocide arménien de 1915. La Suisse a ainsi donné un signal clair pour que justice soit rendue aux victimes du génocide et à leurs descendants. La CFR avait déjà signalé dans un communiqué de presse, en 2002, que la Suisse devrait, par ce geste, honorer l'engagement qu'elle a contracté en ratifiant la Convention de l'ONU de 1948 sur le génocide (en vigueur en Suisse depuis le 6 décembre 2000).

La CFR n'a pas été épargnée non plus par les mesures d'économie introduites en 2003 par la Confédération: les efforts d'économie les plus minimes se font sentir de manière disproportionnée sur les budgets de la taille de celui de la CFR.

2. Affaires internes

2.1 Membres/nominations

La CFR a compté cinq retraits en 2003 dans la perspective du renouvellement intégral de 2003/2004:

- a) Mme Muriel Beck Kadima, représentante de la Fédération des Églises protestantes de Suisse;
- b) Mme Jeanine Favre, représentante de la Conférence des Evêques Suisses;
- c) Mme Ruth Gisi, conseillère d'État, représentante de Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP);
- d) M. Daniel Hefti, représentante de l'Union patronale suisse;
- e) M. Rolf Probala, à la CFR en tant qu'expert.

Le Conseil fédéral a nommé un nouveau membre au sein de la CFR:

- f) M. Hans Diem, conseiller d'État, représentant de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP).

2.2 Séances plénières

La commission a tenu cinq séances plénières ordinaires en 2003: 16 janvier, 26 mars, 12/13 mai, 5 septembre et 18 novembre.

2.3 Séances de la présidence

La présidence et le secrétariat de la CFR se sont réunis cinq fois en 2003: le 13 février, le 8 avril, le 18 juin, le 26 août et le 28 octobre. Ces séances servent à discuter des positions publiques, à planifier les affaires courantes, à assurer le suivi des projets et à analyser brièvement certains cas particuliers.

3. Travail de la commission thème par thème

3.1 Médias

Pour la Journée internationale contre le racisme (21 mars), la CFR a organisé une conférence nationale à l'Université de Berne, consacrée au «racisme dans les médias». Le discours d'ouverture a été prononcé par le Président de la Confédération, Pascal Couchepin. La conférence a été conçue et exécutée avec la collaboration de journalistes indépendants et de membres des trois plus grandes organisations de professionnels des médias (*la Fédération suisse des journalistes FSJ* [rebaptisée: *impressum*], *comedia*, le *Syndicat suisse des mass media SSM*) et en collaboration avec le *Service de la formation continue de l'Université de Berne*.

«Parler non pas de, mais avec les minorités» – tel était le titre de la conférence. Cette citation a été tirée d'une étude consacrée aux minorités dans les mass media qui a été

réalisée dans tout l'espace européen et publiée par l'*European Monitoring Centre on Racism and Xenophobia (EUMC)*. La conférence a été centrée sur les questions de compte-rendu sur et par les minorités, qui ont donné lieu à un débat sur les mesures possibles pour renforcer la présence des minorités et de leurs intérêts dans les médias.

La réunion a attiré un peu moins de monde que les années passées, une réalité due moins au manque d'intérêt qu'à la coïncidence dans le temps du début de la guerre en Irak, qui a logiquement occupé le premier plan dans les médias.

La CFR a consacré le numéro 13 de son bulletin TANGRAM aux médias, paru presque le même jour que la réunion. L'un et l'autre peuvent être considérés comme des pierres milliaires dans les relations existant de longue date entre la CFR et les organisations de journalistes.

3.2 Reconnaissance électronique des visages

La police de l'aéroport de Zurich a testé en 2003 le prototype d'un nouveau système de reconnaissance électronique des visages, *Electronic Face Recognition*. L'objectif est d'empêcher autant que possible les entrées illégales. Le système doit être appliqué aux personnes arrivant en Suisse sans documents de voyage ou avec des documents insuffisants et qui souhaitent demander l'asile à la Suisse. Aux yeux de la CFR, la question est de savoir si le système est utilisé de manière sélective et principalement auprès de personnes à la peau foncée ou provenant de pays déterminés. Si tel était le cas, estime la CFR, cela pourrait encourager les tendances discriminatoires dans les contrôles douaniers. A son avis, la question délicate de la protection des données personnelles est loin d'être clarifiée de manière satisfaisante. La CFR a fait part de ses préoccupations concernant la reconnaissance électronique des visages à la *Commission fédérale des réfugiés* et analysera le problème avec elle en 2004.

3.3 Contrôles de police auprès de personnes à la peau foncée

Le secrétariat de la CFR a reçu un nombre accru de plaintes émanant de personnes à la peau foncée concernant des contrôles de police particulièrement durs. Une organisation des intéressés s'est également adressée dans ce sens au Président de la Confédération. La CFR est entrée en négociation avec une police cantonale et avec la *Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)*, afin d'initier une première table ronde entre les organes de la police et les représentants des personnes d'origine africaine ainsi que des mesures de sensibilisation des corps de police.

3.4 Gens du voyage

La situation des gens du voyage en Suisse n'a guère changé cette année par rapport à l'an dernier. La CFR se voit régulièrement rapporter des conflits concernant les aires de stationnement et de passage. Il manque encore et toujours de places suffisamment sûres et équipées de l'infrastructure appropriée dans les communes.

Dans son arrêt du 28.3.03, le Tribunal fédéral a signalé expressément le fait que les gens du voyage font partie de la population suisse et qu'ils ont droit, à ce titre, à des aires de stationnement et de passage appropriées. Les plans d'aménagement du territoire devront dorénavant tenir compte de ce besoin. Dans le même arrêt, le

Tribunal fédéral a toutefois refusé d'accorder à une famille suisse de gens du voyage l'autorisation d'aménager une aire de stationnement dans une zone déterminée.

Deux délégations du Conseil de l'Europe (Commission européenne contre le racisme et l'intolérance, Convention-cadre pour la protection des minorités nationales) se sont fait informer dans le détail sur la situation des gens du voyage/Yenish à l'occasion de leur visite en Suisse.

3.5 Antisémitisme

La *Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA)* a signalé à la CFR que la Suisse romande accuse une augmentation dramatique des déclarations antisémites. Des analyses réalisées par les membres juifs de la CFR sur la situation régnant en Suisse alémanique ont toutefois montré qu'on ne peut parler ici, contrairement au cas de la Suisse romande, d'une augmentation. Il est prévu d'examiner de plus près la nécessité d'agir, que revendique la LICRA, à l'occasion d'une table ronde.

Le professeur Georg Kreis, président de la CFR, a rédigé à la demande de la *Fédération suisse des communautés israélites (FSCI)* un article sur l'antisémitisme qui doit être publié en 2004 à l'occasion du centième anniversaire de la fédération. Une première version de l'article a été présentée par l'auteur au mois de mai, lors de la réunion commune de la *Société pour les minorités en Suisse* et de la *Fondation contre le racisme et l'antisémitisme, sous le titre «Antisemitismus – Rassismus in der Schweiz».*

Le secrétariat de la CFR a participé à la configuration du site Web que la *Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)* fournit pour l'introduction d'une journée en mémoire de l'holocauste (27 janvier) dans les écoles suisses. La journée a été lancée par le Conseil de l'Europe.

3.6 Islam et anti-islamisme

L'avis rendu par le Prof. Georg Kreis, président de la CFR, au sujet d'une annonce au contenu anti-islamique publiée par l'organisation *DAVID (Das Zentrum gegen Antisemitismus und Verleumdung)* a servi de base à une plainte déposée contre DAVID par des tiers en vertu de l'art. 261^{bis} CP.

Dans la perspective de la votation zurichoise de novembre 2003 sur différents projets ecclésiastiques, des annonces anti-islamistes sont parues dans plusieurs quotidiens. Elles émanent d'un comité interparti et des paragraphes tirés de publications de la CFR y étaient cités de manière tendancieuse. Tirées de leur contexte, ces citations visaient à suggérer au corps électoral zurichois que la CFR soutiendrait le financement d'écoles coraniques par des deniers publics. La CFR a protesté avec véhémence contre ces insinuations dans un communiqué de presse.

3.7 La religion à l'école

L'essai pilote d'enseignement de l'Islam dans les locaux des écoles publiques d'Emmen et de Kriens (LU) a fait des vagues dans les médias. Divers milieux ont critiqué cela, arguant que cet enseignement religieux encouragerait les tendances

fondamentalistes de la population musulmane. La CFR a été confrontée plusieurs fois à cette problématique pendant l'année et elle a décidé de consacrer un numéro de TANGRAM (n° 14) à l'examen général de la question de l'enseignement religieux dans les écoles publiques.

3.8 Mise en œuvre des résultats de la Conférence mondiale contre le racisme (CMCR)

La CFR a été chargée par Ruth Dreifuss de dresser un inventaire des activités de lutte contre le racisme, dans le sens de la CMCR. Le rapport a pu être largement avancé jusqu'à la fin 2003.

3.9 Système binaire d'admission

Depuis le 1^{er} juin 2002, deux lois différentes régissent l'admission et le séjour des étrangers en Suisse: l'accord sur la libre circulation des personnes, pour les ressortissants de l'UE, et la loi sur les étrangers (LSEE, ou nouvelle LEtr) pour tous les autres citoyens. De l'avis de la CFR, la population résidante étrangère est ainsi classée dans deux catégories qu'on peut intituler, en exagérant un peu, celle des étrangers «utiles» et celle des «indésirables». Une inégalité de traitement systémique est ainsi programmée; l'égalité de droit prévue à l'art. 8, al. 1 et 2 de la Constitution fédérale est touchée. La CFR est d'avis que les étrangers admis une fois pour toutes en Suisse devraient être traités de la même manière, indépendamment de leur nationalité. La CFR a présenté son avis détaillé sur la problématique dans une conférence de presse organisée au mois de mai.

3.10 Elections de 2003

Au mois de mars, le professeur Georg Kreis et Francis Matthey, présidents respectifs de la CFR et de la CFE, ont protesté avec véhémence, dans un avis commun, contre la campagne d'annonces trompeuses de l'UDC parues dans les médias dans la perspective des élections zurichoises du printemps 2003. Le parti a cherché à effrayer les citoyens à coups de chiffres erronés et de dessins perfides sur «les étrangers».

L'idée de la CFR d'en appeler aux parlementaires se présentant aux élections d'octobre 2003 à faire preuve de retenue en matière de déclarations à caractère raciste pendant la campagne électorale a été reprise sous une forme légèrement modifiée par le *Forum contre le racisme*. A la demande du *Forum*, la *Société pour les peuples menacés* a commencé à sonder tous les candidats figurant sur les listes. L'enquête a confirmé l'hypothèse que la sensibilisation aux questions de discrimination raciale était nettement plus grande chez les candidats de gauche, jeunes et de sexe féminin que chez les candidats de droite, âgés et de sexe masculin. Les résultats ont été présentés, peu avant les élections, à l'occasion d'une conférence de presse au cours de laquelle le président de la CFR s'est lui aussi exprimé. La CFR a décidé de commander une étude pour examiner si le racisme et la xénophobie avaient pu servir de véhicule électoral.

3.11 Asile

L'Office fédéral des réfugiés (ODR) a chargé le professeur Georg Kreis, président de la CFR, de réaliser une expertise sur le jeu virtuel de l'ODR, *swiss.checkin.ch*. Son

expertise fait état d'une minimisation grossière des conditions de vie dramatiques des requérants d'asile et dit que les *game-players* indigènes – à la différence des autres jeux virtuels – sont invités à disposer de la vie de réfugiés sans avoir à se mettre vraiment dans la position des personnes concernées. L'expertise a été publiée sur le site Web de l'ODR en même temps que deux autres. La CFR a quant à elle publié un communiqué de presse sur ce jeu virtuel à son avis contestable.

4. Publications / Travaux de recherche

4.1 TANGRAM n° 13 «Les médias»

Dans le dossier, des journalistes aussi bien que des personnes appartenant à des minorités et des observateurs scientifiques du paysage médiatique s'expriment sur la manière dont les divers médias rendent compte des minorités. Le dossier reprend le thème de la conférence nationale de la CFR («Parler non pas de, mais avec les minorités») et le complète par d'autres réflexions.

4.2 TANGRAM n° 14 «La religion à l'école»

Le dossier de ce numéro de TANGRAM éclaire la thématique de l'enseignement religieux dans les écoles publiques sous différentes perspectives. La demande de cours de religion musulmane étant de loin la plus forte et la plus violemment contestée, le dossier comprend plusieurs textes sur l'enseignement de l'Islam, que ce soit du point de vue du droit ecclésiastique ou de celui des personnes concernées ou encore d'observateurs externes.

Le «Calendrier scolaire interculturel 2003/2004» est joint à ce numéro de TANGRAM, en allemand et en français, un calendrier réalisé par la *Haute école pédagogique de Zurich*.

4.3 «Admis, mais exclus?» (étude) et «Admission provisoire – Sous l'angle des droits fondamentaux» (expertise)

La CMCR avait, dans ses documents finaux, défini les migrants, les réfugiés et les requérants d'asile comme un des groupes cibles du racisme, ajoutant ainsi le statut social comme critère d'exclusion.

L'étude commandée par la CFR au *Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population* a montré que les personnes séjournant en Suisse qui sont au bénéfice d'un permis F, souvent depuis de nombreuses années, peuvent souffrir de préjudices considérables en raison même de leur statut. L'étude illustre cette constatation négative par des exemples minutieusement recherchés, tirés de trois cantons. Elle est complétée par une expertise juridique de l'*Institut de droit public de l'Université de Berne* sur les aspects juridiques fondamentaux de l'admission provisoire sur fond de Constitution fédérale et de conventions internationales sur les droits de l'homme. L'expertise a été publiée en même temps que l'étude sociologique et présentée lors d'une conférence de presse, à l'automne 2003.

4.4 «État et religion en Suisse – lutte pour la reconnaissance, formes de la reconnaissance» (étude)

L'étude commandée par la CFR au *Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population*, sur le thème de la reconnaissance, par le droit public, des communautés religieuses existant en Suisse analyse les chances mais aussi les limites de la pluralité religieuse en Suisse et montre la latitude (droits et devoirs) offerte à une pluralité religieuse vécue sur l'arrière-plan de la structure fédéraliste de la Suisse. La Suisse compte littéralement toutes les variantes de relation entre l'État et les communautés religieuses: de la séparation totale (p. ex. GE) jusqu'à l'Église nationale étroitement liée à l'État (p. ex. ZH). Le tableau récapitulatif joint à l'étude sur les différentes procédures de reconnaissance, appliquées différemment d'un canton à l'autre, le montre de manière éloquente. L'étude est parue à l'automne 2003 et elle a été annoncée par un communiqué de presse, juste avant la votation sur les projets ecclésiastiques du canton de Zurich, fin novembre 2003.

4.5 «Être noir en Suisse» (titre provisoire, étude)

La CFR a commandé l'année passée une étude représentative qui doit examiner la situation des personnes à la peau foncée en Suisse. L'étude est réalisée par des chercheuses appartenant elles-mêmes au groupe cible et qui sont soutenues par les directeurs de l'*Institut d'études sociales – Groupe intermigra* de Genève. Les premiers résultats ont été présentés publiquement à l'automne et aux représentants du groupe cible à l'occasion d'une audition. L'étude sera probablement publiée au printemps 2004.

4.6 Synthèse des jugements rendus en application de l'art. 261^{bis} CP

La CFR examine du point de vue scientifique la jurisprudence concernant l'art. 261^{bis} CP et établit une documentation sur cette base. Elle a effectué à fin 2003 des résumés totalement anonymes des quelque 270 arrêts existants. Ces jugements ont été classés par année, par canton et par infraction et munis de mots clés concernant l'infraction ou le contexte social. Les jugements ainsi présentés doivent être rendus accessibles au public dans une banque de données figurant sur le site Web de la CFR.

La phase pilote du projet de banque de données en était arrivée au stade des premiers tests lorsque des obstacles imprévus de nature juridique se sont présentés. La CFR espère pouvoir résoudre ces problèmes dans le courant du premier semestre de 2004 et publier intégralement la collection d'arrêts.

4.7 «Sackgasse Rassismus» (matériel didactique)

Une affaire en suspens depuis longtemps a pu enfin être conclue: la refonte du matériel didactique sur le racisme destiné aux enseignants et aux élèves du secondaire. Ce matériel repose sur l'analyse d'affiches choisies, qui ont été conçues par différentes agences de publicité dans le cadre du concours organisé par la CFR en 1997. Il doit être présenté début 2004 dans son intégralité, images comprises (affiches), sur le nouveau site de la CFR (voir chap. 6.6).

5. Procédures de consultation/Prises de position

En 2003, la CFR a rendu des *avis* et pris des *positions* sur les thèmes suivants:

- ♦ Consultation relative à la loi fédérale sur le Bureau fédéral de médiation;
- ♦ Consultation relative à l'ordonnance sur l'intégration des étrangers et sur la révision partielle de l'ordonnance limitant le nombre des étrangers;
- ♦ Consultation relative aux mesures de lutte contre le racisme, le hooliganisme et la propagande incitant à la violence (extension de l'art. 261 CP et de la loi fédérale du 21 mars 1997 instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure);
- ♦ Révision partielle de la loi sur l'aide aux victimes d'infraction (LAVI) – Avis de la CFR sur l'avant-projet de la commission d'experts.

La CFR s'est exprimée dans les *communiqués de presse* suivants:

- ♦ «La CFR exige l'égalité de traitement pour tous les immigrants vivant en Suisse» (2 mai);
- ♦ «La Commission fédérale contre le racisme (CFR) juge que le jeu virtuel www.swiss-checkin.ch est susceptible de porter atteinte à la dignité humaine des réfugiés» (7 juillet);
- ♦ «La Commission fédérale contre le racisme (CFR) salue avec satisfaction les arrêts du Tribunal fédéral concernant la procédure de naturalisation (10 juillet);
- ♦ «Les personnes admises à titre provisoire sont menacées d'exclusion sociale» (21 octobre);
- ♦ «État et religion en Suisse – lutte pour la reconnaissance, forme de la reconnaissance» (4 novembre);
- ♦ «Inserat «Steuergelder für Koran-Schulen – eine Lüge?» » (25 novembre);

Tous les textes des avis, prises de position et communiqués de presse de la CFR peuvent être téléchargés intégralement sur le site internet de la CFR (www.ekr-cfr.ch).

6. Contacts / Travaux de relations publiques / Travaux de sensibilisation

6.1 Collaboration interdépartementale / Contacts avec les autres commissions

La responsable du secrétariat a participé régulièrement aux séances du groupe de travail Politique internationale des droits de l'homme (Kerngruppe Internationale Menschenrechtspolitik, KIM), dirigé par la Division politique IV de DFAE. Elle a également fait le lien avec le groupe de travail interdépartemental ECRI. La CFR a présenté son avis lors des visites de trois commissions du Conseil de l'Europe (sur les minorités nationales, de l'ECRI et sur les minorités linguistiques).

La CFR a été en contact avec l'Office fédéral de la police au sujet de la mise sur pied de la collection d'arrêts concernant l'art. 261^{bis} CP.

Il n'y a eu aucune séance de la présidence avec la Commission fédérale des étrangers et avec la Commission fédérale des réfugiés en 2003, en raison du changement à la présidence de cette dernière et des nouveaux secrétariats. Les responsables des secrétariats se sont vus au mois de septembre pour une séance de coordination.

6.2 Contacts avec les organisations non gouvernementales

Comme elle l'a toujours fait, la CFR entend jouer le rôle de pont entre l'État et les ONG qui s'intéressent à la lutte contre le racisme. En 2003, le secrétariat a organisé une table ronde avec le *Carrefour de réflexion et d'action contre le racisme anti-noir (CRAN)* et les chercheuses de l'étude «Etre noir en Suisse». Avec la *Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA)*, la CFR s'est occupée des préparatifs d'une manifestation sur les nouvelles formes d'antisémitisme. La CFR a en outre participé à deux manifestations de *l'Association des gens du voyage (Radgenossenschaft der Landstrasse)* en 2003.

6.3 Contacts avec les cantons

Chaque année, la CFR organise une réunion avec ses interlocuteurs cantonaux chargés des questions de racisme. Cette année, les représentants des cantons ont débattu dans des groupes de travail sur la situation de la lutte contre le racisme dans les cantons. Ils ont proposé que la question soit évoquée avec la Conférence suisse des délégués à l'intégration.

La responsable du secrétariat s'est chargée d'une médiation entre différentes autorités du domaine de l'asile et les organisations non gouvernementales d'un canton. Cette médiation se poursuivra l'année prochaine.

6.4 Contacts internationaux et présence de la CFR en tant que *national specialised body*

Il est important pour la CFR de faire connaître son rôle d'institution nationale spécialisée et d'entretenir des contacts avec d'autres institutions nationales engagées dans la lutte contre le racisme et la défense des droits de l'homme. Ces activités sont utiles au transfert de savoir et permettent de comparer la situation en Suisse avec celles d'autres pays européens.

En 2003, le Prof. Daniel Thürer a été nommé délégué de la Suisse à la *Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)*. La responsable du secrétariat, Doris Angst, reste déléguée suppléante.

Les membres de la présidence et du secrétariat ont pris part cette année à différentes réunions et conférences nationales et internationales:

- ♦ Participation à la conférence de presse organisée par la *Société pour les peuples menacés* pour présenter l'étude «Wahlkampf und Rassismus – Einstellungen der Kandidierenden der Nationalratswahlen 2003 zum Thema racisme» (prof. Georg Kreis);
- ♦ Participation à une réunion commune de la *Société pour les minorités en Suisse (GMS)* et de la *Fondation contre le racisme et l'antisémitisme (GRA)* sous le titre «Antisemitismus – Rassismus in der Schweiz» (prof. Georg Kreis);

- ♦ Participation à la conférence du *Groupe de Recherche sur l'Islam en Suisse (GRIS)* à Genève (Boël Sambuc);
- ♦ Participation à un séminaire consacré aux droits de l'homme et à la médecine publique par l'*Institut de Médecine Sociale et Préventive* à Genève (Boël Sambuc);
- ♦ Participation à la 59e session de la Commission des Nations Unies pour les droits de l'homme ainsi qu'à des conférences de l'ONU sur la lutte contre le racisme envers les personnes d'origine africaine et sur le suivi de la Conférence mondiale des Nations Unies contre le racisme (Boël Sambuc);
- ♦ Réception des délégués de la Commission européenne contre le racisme (ECRI) pour le 3^e rapport national de l'ECRI sur la Suisse (tous les membres de la CFR);
- ♦ Participation à deux séances plénières et une conférence de l'ECRI à Strasbourg (Doris Angst);
- ♦ Participation à la réunion de l'Institut d'études sociales de Francfort-sur-le-Main sur les nouvelles directives anti-discrimination de l'UE (Doris Angst);
- ♦ Participation à la conférence de l'OSCE sur l'antisémitisme à Vienne (Gioia Weber).

6.5 Conférences de presse

La CFR a organisé deux conférences de presse pendant l'exercice:

- ♦ le 2 mai 2003, sur le thème du système binaire d'admission;
- ♦ le 21 octobre 2003, pour présenter les études consacrées au thème de l'admission provisoire en Suisse (statut de séjour F).

6.6 Site Web de la CFR

La présence de la CFR sur Internet est devenue un élément central de son travail de relations publiques. Le site Web de la CFR (www.ekr-cfr.ch) est très visité: en 2003, il a attiré plus de 100 000 utilisateurs d'Internet à travers le monde, et notamment des États-Unis, d'Afrique du sud, du Vanuatu, de Trinidad and Tobago ou des Philippines. De plus en plus, les publications de la CFR sont commandées via Internet. Le rôle croissant du site Web de la CFR a donc reçu la place qui lui revient dans la nouvelle conception du travail de relations publiques de la CFR, qui a été présentée et adoptée lors de la séance plénière de mai 2003.

Les travaux de refonte de la structure et du contenu du site Web ont commencé à l'automne 2003 (dans le cadre de la relance du site Web du SG DFI). La mise en œuvre devrait être terminée d'ici le printemps 2004. Les objectifs centraux de la nouvelle conception sont une gestion décentralisée du site et un accès à la fois plus direct et plus facile pour les utilisateurs externes. Parallèlement aux versions linguistiques existantes (allemand, français, italien), il est prévu d'introduire un portail anglais.

7. Conseil de particuliers

Pour approfondir le traitement des cas, le président et la responsable du secrétariat de la CFR ont rendu visite au président des services de médiation cantonaux et communaux établis en Suisse (8 au total), le médiateur de la ville de Zurich. La CFR a été confirmée dans sa volonté de rendre dorénavant publics des cas exemplaires rendus anonymes. L'offre de la CFR d'inviter les représentants des services de médiation à la réunion qu'elle organise avec ses interlocuteurs cantonaux a été bien accueillie.

De plus en plus de réclamations d'ordre général et de comptes-rendus de conflits parviennent au secrétariat de la CFR par courrier électronique. Mais si ce sont des circulaires ou des copies de lettre qui sont adressées au secrétariat, aucune démarche n'est entreprise pour traiter les cas.

Cas tirés des activités de conseil de la CFR en 2003:

Une femme d'origine brésilienne mariée avec un Suisse et vivant dans un canton rural se plaint que le nom de son nouveau-né (nom publié dans la feuille d'avis officielle) a été cité dans la glose d'un journal local pour illustrer ce qu'est la société multiculturelle. Elle craint que cela nuise à l'enfant et estime que le journal porte atteinte à sa sphère privée. La responsable du secrétariat prend contact avec l'auteur de la glose qui n'avait pas conscience de cet effet possible de son texte. Une lettre d'excuse et une prise de contact personnelle règlent la réclamation.

Dans un jugement de divorce, le droit de garde d'un enfant âgé de trois ans est accordé au père, un Suisse nettement plus âgé, au motif que la mère ne pourrait garantir l'intégration de son enfant en Suisse en raison de ses origines africaines, raison pour laquelle la garde de son enfant ne pourrait lui être confiée. La CFR adresse une lettre à la cour suprême du canton dans laquelle elle critique la formulation.

Le secrétariat reçoit par courrier électronique émanant d'un particulier une présentation PowerPoint sur le nouveau Monsieur Suisse 2003, qui est d'origine croate, accompagnée de la remarque que cette présentation serait raciste. La responsable du secrétariat de la CFR jette un coup d'œil sur la présentation et la transmet, d'entente avec son expéditeur, au service de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet de l'Office fédéral de la police.

8. Perspectives

Points forts 2004

Rencontres

- Réunion spécialisée sur le thème du racisme et de la santé à l'automne 2004.

Publications

- TANGRAM n° 15 sur le thème «Racisme et sport», printemps 2004.
- TANGRAM n° 16 sur le thème «Racisme et santé», automne 2004.
- Etude «Etre noir en Suisse» (titre provisoire).
- Synthèse des jugements rendus en application de la norme pénale anti-racisme, l'art 261^{bis} CP, dans un rapport (selon les résultats des analyses juridiques).
- Analyse de l'état de la lutte contre le racisme en Suisse par rapport aux exigences de la WCAR (à la demande de l'ancienne conseillère fédérale Ruth Dreifuss).

Travail de relations publiques

- Refonte complète du contenu et de la structure du site Web de la CFR selon les consignes du SG-DFI (y compris du portail anglais).
- Synthèse des jugements rendus en application de la norme pénale anti-racisme, l'art 261^{bis} CP, pour Internet (banque de données; selon les résultats des analyses juridiques).
- Mise à jour régulière de la revue de presse publiée sur le site Web de la CFR.

Travail de sensibilisation

- Contacts avec les autorités de police et les organisations intéressées par le thème des contrôles d'identité.